

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 25 septembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SOULLARD Patricia.

Absents (6) : ANGELINI Nathalie, FRANCESCHI Jean Marc, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SUZZONI Stéphanie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 17	Séance du 25 septembre 2025	Convocation le 18 septembre 2025
---------------------------------	------------------------	--	-----------------------------	----------------------------------

Objet – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00

Le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet afin de renforcer le service de la voirie, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale. Ce poste correspond à un besoin ressenti au niveau des services techniques de la commune.

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14,
- VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire et de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, relevant du grade d'Adjoint technique Territorial, échelle C1 de rémunération d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter et modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget 2025 de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 25 septembre 2025

Le Maire
Yannick CASTELLI

